

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 4

Artikel: À Montreux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

constater que leurs premiers coups n'avaient qu'intensifié la propagande pour le syndicat.

La rédaction patronale

Les millionnaires de l'industrie de la paille s'estimèrent assez puissants pour pouvoir étendre le terrorisme à tout le personnel syndiqué des fabriques. Voici l'appel adressé par eux aux ouvriers après que la première réunion avait eu lieu :

« Nous avons appris que prochainement une nouvelle réunion ouvrière doit avoir lieu ici pour la formation d'une organisation, avec le concours ou sous la direction des socialistes.

On fait miroiter aux ouvriers que les salaires dans notre industrie n'ont pas suivi le pas du renchérissement de la vie.

Vous savez que cela n'est pas vrai. Depuis environ trois ans, les bons tisserands zélés peuvent gagner jusqu'à 5 et 7 francs par jour ; les autres ouvriers travaillant à la journée ou aux pièces ont des salaires plus élevés que ce que l'on vous fait croire, les comptes de la paye le prouvent.

Si vous songez d'ailleurs à ce que des garçons et des filles sortant de l'école peuvent déjà bien gagner chez nous, sans avoir fait aucun apprentissage, que de bonnes vieilles femmes touchent encore un salaire convenable en travaillant comme bobineuses, *vous ne pouvez pas prétendre que vous soyez obligés d'exiger par une organisation des salaires plus élevés.*

Partout où l'on a fondé des organisations sous la direction socialiste, des conflits et divergences entre patrons et ouvriers ont été créés.

Les cotisations des organisations ouvrières sont bien plus destinées à soutenir des grèves, c'est-à-dire au fonds de grève, qu'au bien-être des travailleurs.

Mais dans notre industrie les grèves seraient insensées et n'auraient absolument pas de raison d'être. Un mouvement de salaire ne serait pas justifiable chez nous.

Voilà pourquoi nous, les patrons, nous devons nous opposer énergiquement aux premières tentatives de former des organisations *dont nous ne reconnaissons pas la nécessité*, qui, selon l'expérience, ne cherchent pas le maintien de la paix, mais la lutte.

Nous sommes bien résolus à n'admettre aucune intervention étrangère entre nous et vous autres, cela en aucun cas.

Nous vous mettons donc bien en garde, afin que vous ne vous laissiez point séduire à adhérer à une organisation.

Cette adhésion aurait pour vous comme conséquence la sortie de nos établissements, c'est-à-dire le renvoi par tous les patrons d'ici. Réfléchissez bien à cela !

Meisterschwanden, Fahrwangen, le 13 avril 1911.

Les patrons

Fischer frères, Henry Schlatter, Jean Fischer & Cie.

Si le style laisse à désirer, le langage de ce message est au moins franc, mais les menaces n'ont servi à rien. A une seconde réunion qui eut lieu peu après, ce n'étaient plus 140, mais 250 camarades des deux sexes qui accoururent à écouter l'exposé des faits et les explications des camarades Senn et Huggler sur ce qu'il y avait à faire. Tous les villages étaient en alarme et les adhésions au syndicat pleuvaient, tout le monde fut d'accord pour protester énergiquement contre l'attitude des patrons et pour exiger la réintégration des camarades congédiés et l'annulation des renvois annoncés.

Entre temps, les premiers syndiqués avaient reçu un avis, par lequel les patrons les engageaient à démissionner du syndicat, que par ce fait leur renvoi serait annulé.

Mais cela n'a pas pris. Les ouvriers et les ouvrières, au lieu de quitter le syndicat, continuent, comme nous le leur avons conseillé, à faire de la propagande, afin que tous ceux qui se sont tenus à l'écart jusqu'à présent se syndiquent également.

Enfin, les camarades Senn, Huggler et Muri, secrétaire ouvrier argovien, ont demandé et obtenu une entrevue avec les patrons. A cette occasion, les représentants ouvriers expliquèrent à messieurs les patrons qu'il ne leur appartenait pas de juger si oui ou non le syndicat est nécessaire, d'accorder ou de refuser à leurs ouvriers le droit de se syndiquer.

On déclara carrément aux fabricants que pour défendre le droit de coalition la classe ouvrière suisse n'hésiterait devant aucun sacrifice, pas même devant le danger de voir l'industrie de la paille disparaître à cause de l'entêtement des fabricants.

Au moment de l'entrevue, les patrons prétendirent qu'il leur était impossible de changer leurs décisions en quoi que ce soit ; sur ce fait, les représentants ouvriers déclarèrent que du côté ouvrier on se maintiendrait ferme quelles que soient les conséquences du conflit.

Depuis, nous avons appris que les fabricants ont retiré les congés, sans autre !



A Montreux.

(Correspondence.)

Le pays de Vaud a souvent été nommé « terre de réaction ». L'observateur objectif, qui suit de près tous les événements qui s'y déroulent jour par jour, ne saurait dénier la justesse de cette appellation. Oui, le canton qui porte l'emblème de « liberté et patrie » a depuis longtemps trahi son passé ; quelques hargneux capitalistes se sont emparés de la liberté et du droit, et cette patrie chère pour quelques-uns n'accorde plus l'hospitalité qu'aux étrangers aux bourses pleines. Cette situation est d'ailleurs générale dans toutes les patries où règne le capitalisme, mais dans ce canton suisse il se passe encore des faits qui soulèvent l'indignation de tous les hommes qui n'ont pas perdu tout sentiment de justice et de droit.

Tandis qu'ailleurs — à l'exception peut-être de la Russie — la classe au pouvoir laisse au moins un certain jeu aux aspirations prolétariennes, les hommes de loi et la magistrature de cette « terre sacrée » ne reculent devant aucun moyen pour violer systématiquement certains droits constitution-

nels dont le libre exercice est indispensable aux travailleurs qui tiennent à protéger leur peau contre les prétentions excessives de leurs salariants et ne disposent que de leur action collective comme moyen d'arriver à plus de bien-être. Mais que de fois n'a-t-on pas entendu dans les harangues de ces hauts personnages officiels que « tous les citoyens se devaient le respect devant la loi ». Cependant à la voir agir, il semble que « tous » n'exclue pas des exceptions, car autrement les législateurs et harangueurs eux-mêmes ne piétineraient pas aussi ouvertement les codes qui sont leur œuvre. Bien que leur gravité le commanderait, il serait trop long de faire la liste des nombreux cas d'arbitraire gouvernemental et policier contre des articles constitutionnels, tels que droits d'association, de réunion, de grève et d'asile ainsi que contre la liberté de penser et d'écrire. Laissons ce soin à l'histoire.

Pour aujourd'hui, force nous est de nous borner seulement à une commentation de deux grèves, qui, depuis plusieurs semaines, se déroulent à Montreux: celle des *tailleurs d'habits pour hommes et dames* et celle des *maçons et manœuvres*. Les deux conflits ne présentent dans le fond rien d'extraordinaire, cependant la façon brutale avec laquelle police et gendarmerie sont intervenues en faveur du patronat, avec l'intention bien arrêtée d'escamoter ces grèves, a mis dans l'ombre tous les cas précédents de ce genre.

Les tailleurs au nombre de 32 se mirent en grève le 27 mars. Leurs revendications furent la journée de travail de 9½ heures et de 7½ heures le samedi, sans réduction de salaire. Salaire par jour de 8 francs pour tailleurs sur vestons d'hommes; 7 francs pour giletiers et culottiers. Les tractations se rompirent devant l'intransigeance patronale, malgré que les salaires demandés étaient déjà payés à un certain nombre d'ouvriers. Au lieu de faire des concessions aux vœux des salariés, les maîtres tailleurs présentèrent un tarif aux pièces qui fut inacceptable pour nos camarades. A qui la faute de la grève? Aux maîtres tailleurs irréductibles, sans doute.

* * *

Quant à la grève des tailleurs, les détails sont indiqués dans le rapport spécial (voir mouvements et conflits).

La Rédaction.

* * *

Malgré que l'opinion publique, reconnaissant en général les revendications des ouvriers tailleurs comme bien fondées, se montrait plutôt sympathique aux grévistes, les autorités, au lieu de faire pression sur les patrons pour faciliter une entente, firent juste le contraire.

On sait que quatre grévistes tailleurs furent arrêtés à la gare de Montreux sur la dénonciation des patrons et sans autre motif que celui d'avoir

tenté d'entrer en conversation avec des « scabs » venus de Bruxelles.

Depuis ce jour il suffisait aux patrons d'envoyer nom et adresse d'un gréviste avec recommandation spéciale à la police et l'ouvrier était arrêté sans s'occuper si oui ou non on pouvait lui mettre à charge un délit. On s'en prit même à des tailleurs venus à Montreux depuis très loin au moment de la grève, mais sans être renseignés qu'il y avait mouvement. Ayant déjà travaillé une fois sur la place, les patrons les signalèrent à la gendarmerie comme individus dangereux. On leur fit subir le même sort. Contre tout ce qui était tailleur en un mot, ce fut un haro général de la part de la bourgeoisie et des flics. A trois grévistes mariés, les défenseurs de l'ordre signifièrent que si dans huit jours ils ne reprenaient pas le travail on les expulserait. Sur 32 grévistes, la moitié ont été arrêtés, dont 8 ont déjà passé la frontière et 8 se trouvent encore en prison à Vevey. Ils eurent beau protester contre le mandat d'arrêt, rien ne servit; on leur mit la main au collet dans la rue, au café, dans leur lit avec une bestialité inouïe comme elle ne se rencontre guère chez les cosaques.

La grève des *maçons et manœuvres* a éclaté à peu près au même moment que celle des tailleurs. Au point de vue des salaires un accord est bien intervenu avec les entrepreneurs, mais ces derniers exigent que la convention renferme deux clauses jugées inacceptables par les ouvriers:

1. Les patrons demandent que le syndicat ouvrier dépose 500 francs à la banque.
2. Disposer du droit de casser la convention d'un jour à l'autre si une grève du bâtiment éclatait dans une autre localité vaudoise.

Pour la première prétention, les ouvriers maçons se sont déclarés prêts à l'accepter si les entrepreneurs renonçaient à la seconde. Mais cette offre a été rondement déclinée par les manitous patronaux parmi lesquels l'entrepreneur Traversini joue le plus grand rôle. En séance de conciliation, les représentants patronaux eurent assez d'audace pour avouer que c'était une clause qui leur était imposée par la Fédération vaudoise des entrepreneurs du bâtiment. Etant donné que les ouvriers maçons n'ont d'intérêt de tomber dans les filières des tranche-montagnes de l'industrie du bâtiment, ils n'ont pas d'autre choix que de lutter à outrance contre une exigence qui ne s'est encore rencontrée nulle part. En effet, quel non-sens que de vouloir contracter un arrangement pour trois ans et qui peut être rompu au bon plaisir des exploités.

Là aussi, les entrepreneurs de la maçonnerie comme les maîtres tailleurs sont les vrais auteurs de la grève. Mais au lieu d'emprisonner les instigateurs, on arrête les grévistes qui luttent contre

une injustice manifeste. Le calme parfait de ces derniers n'empêche pas la flicaille de tomber sur eux sur simple demande des employeurs.

Pour donner une idée sur la manière dont on traite les grévistes maçons, deux exemples :

Quatre ouvriers maçons, grévistes de Montreux, en route pour la prison de Vevey, traversaient les rues menottés, quand une personne, qui ne put retenir son indignation, s'écria :

C'est honteux de conduire de la sorte des gens qui n'ont commis aucun délit.

— Vous avez de la chance que je doive mener ces hommes, riposta le gendarme, sans quoi je vous foudrais dedans !

Les grévistes sont fouillés. Ceux qu'on relâche remarquent que leur portemonnaie se trouve allégé d'une certaine somme. Ils réclament.

— C'est le prix de transport Montreux-Vevey, leur est-il répondu.

Admirez ce sans-gêne. Depuis quand fait-on payer au prévenu les frais de son transport ?

On retint, en outre, à quelques-uns 6 francs pour trois jours de pension.

Et l'autre atrocité :

Un jeune maçon se rendait à Chailly. Il rencontra l'entrepreneur Traversini ; celui-ci l'arrête, revolver au poing, et le conduit au poste de Chailly. Là, sans autre, il le terrasse, lui donne des coups de canne à travers la figure, des coups de pied dans le ventre, des coups de poing et des gifles. Un policier assiste impassible à cette scène, puis arrête le petit maçon, lui passe les menottes tandis que Traversini lui flanque encore deux ou trois coups de pied. Conduite à Montreux, la victime est relâchée au bout de 2 jours ! Une attestation médicale établit pour lui une incapacité de travail de dix jours. Scène de cosaques, quoi ! et en régime démocrate.

Mais il y a peu de jours, le tribunal de police de Vevey eut à juger les « voies de fait » reprochées aux internés tailleurs et maçons. 5 tailleurs allemands ont écopé de 25 à 45 jours de prison pour avoir simplement voulu parler à des kroumirs ; 5 maçons ont reçu de 20 à 45 jours. En ajoutant à ces condamnations de lèse-justice le grand nombre d'expulsions qui eurent lieu pendant ces deux grèves, on obtient un chiffre qui ne laisse subsister plus aucun doute qu'à Montreux les gardiens de « l'ordre » sont plus que partout ailleurs les serviteurs du patronat. Ce dernier est d'ailleurs protégé par une récente loi sur les grèves, qui interdit rigoureusement les postes de surveillance et frappe de l'expulsion tout ouvrier étranger qui a subi un arrêt de 24 heures, fût-il même innocent.

Il est regrettable que le prolétariat vaudois ne se lève pas contre des iniquités aussi atroces, contre des atteintes aussi grossières à ses prérogatives les plus naturelles. Les faits sont d'une telle gravité

qu'ils ne méritent pas seulement d'être mis au grand jour, mais d'inciter la classe ouvrière de toute la Suisse de se dresser comme un seul homme pour manifester son indignation à l'égard du régime réactionnaire et policier qui sévit sur les rives du Léman.

M. P.

Notes de la Réd. Au comité de l'Union syndicale on a examiné la situation et il a fallu constater que l'état actuel des organisations syndicales dans le canton de Vaud est tel qu'il serait assez difficile d'arriver à organiser une démonstration générale un peu puissante. Néanmoins nous sommes d'avis qu'il faille se mettre d'accord entre les militants de l'Union syndicale, de la Confédération romande du travail et les associations syndicales et politiques ouvrières du canton de Vaud, pour prendre les dispositions nécessaires pour dégoûter une fois pour toutes les autorités vaudoises de procédures dignes des pires tyrans russes.

L'injustice doit être vengée !



Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Fédération des ouv. tailleurs et des couturières.

Déjà l'année passée, nos lecteurs ont pu constater que nos camarades tailleurs constituent un peuple éveillé et constamment en conflit avec ses patrons. Cette année, nos « chevaliers de l'aiguille » ne paraissent pas moins disposés à lutter sans relâche pour l'obtention de meilleures conditions de travail.

A Zurich, les tailleurs pour dames viennent de terminer un mouvement de salaire qui leur apporte de notables avantages. Entre autres, ils ont obtenu la réduction du nombre des heures de travail, de 54 à 52 heures par semaine, et une forte augmentation des salaires, de 8 à 15 %.

A Berne, à Lucerne, à Hérissau, à Baden et à Winterthour, les tailleurs sont actuellement en tractations avec leurs patrons.

A Montreux, les tailleurs ont dû se mettre en grève parce que le patronat s'est montré absolument intraitable. Depuis, dans cette localité, il s'est produit des événements que nous ne voulons pas passer sous silence.

Voici les faits : Après avoir donné leur congé, 32 tailleurs pour dames et messieurs se mirent en grève le 27 mars. Ils revendiquaient la journée de 9½ heures et de 7½ le samedi, sans déduction de salaire. Le salaire était fixé à fr. 8 pour les tailleurs pour dames, à fr. 7.50 pour les tailleurs pour messieurs et fr. 7 pour les faiseurs de gilets et de pantalons. Malgré la modestie de ces revendications, les patrons se refusèrent à les approuver, sur quoi les tractations échouèrent. Les patrons soumièrent alors un tarif pour le travail aux pièces aux tailleurs pour messieurs.

Au début de la grève, il n'y avait aucun renégat à signaler ; toutefois on avait appris de source authentique que le patron Herinx arriverait de Bruxelles le lundi, 29 avril, à minuit et demi, en compagnie de 15 faux-frères. Non seulement les patrons s'étaient préparés à leur réception, mais aussi les grévistes. Deux collègues s'étaient rendus à Lausanne pour tâcher de faire connaissance des renégats signalés et de les rendre attentifs sur le mauvais rôle qu'ils joueraient envers leurs frères de travail ; hélas, il ne fut pas possible de s'approcher d'eux. Ce n'est qu'à l'arrivée du train à Montreux qu'un collègue venant de Lausanne s'écria : « Collègues, une grève a éclaté à Mon-